

Paris, le mardi 3 mars 2020 - Alors que le coronavirus est arrivé en France, de nombreuses mesures ont déjà été mises en place pour éviter la propagation du virus.

Plusieurs dispositifs et équipements médicaux (masques) permettant de limiter la contagion par voie aérienne sont aujourd'hui disponibles à la vente, mais sans qu'on ne soit véritablement informé sur leur efficacité.

Il est pourtant conseillé de se renseigner au préalable auprès des organismes agréés, de professionnels de santé ou simplement de s'informer sur les différentes normes ou critères de qualité p

permettant

d

,

en attestant

.

Depuis sa création en 1981, l

a Fédération

Antadir

remplit ce rôle de conseil et de garant de la qualité des dispositifs médicaux délivrés aux patients, dans un autre cadre cependant

: celui du suivi des patients à domicile atteints de pathologies chroniques

ou

aigues

.

Investies de nombreuses missions permettant de

veiller à

la qualité de la prise en charge à domicile, la Fédération

élève

la matériovigilance

au rang de

ses priorités

,

conformément à la loi

.

Elle

se charge

également

d

,

é

valuer

et

de

s

,

assurer

du bon fonctionnement

et de l

,

efficacité

des dispositifs

médicaux

proposés aux

patients

traités et

suis à domicile

: e
Il procède pour cela de
nombreux
tests
techniques et/ou
études
cliniques
.

La matériovigilance pour l'amélioration de la sécurité des patients sous traitement d'assistance
à domicile

Avec près de 200 000 patients pris en charge en métropole et outre-mer, Antadir et ses
adhérents les Services d

Assistance pour le Retour au Domicile (SARD

®

)

s

,

assure

nt

régulièrement

du bon fonctionnement des

dispositif

s médicaux

prescrit

s

à domicile

. Cette surveillance s

,

est

accentuée avec

la promulgation de la loi

du

18 janvier 1994

sur

la santé publi

que.

Écrit par Fédération Antadir

Mardi, 03 Mars 2020 21:43 - Mis à jour Mardi, 03 Mars 2020 22:03

Des centaines de signalements d'incidents relatifs à l'utilisation de dispositifs médicaux sont traités chaque année

par Antadir

et constituent désormais une base nationale riche de

près

de

7 000

déclarations

. Environ

30%

des signalements transmis aboutissent à une modification technique, documentaire ou de procédure de la part du fournisseur concerné.

La Fédération contribue

ainsi

à l

,

amélioration de la

sécurité

des

patients

pris en charge

pour un traitement d

,

assistance

à domicile.

Afin de simplifier la gestion au quotidien de cette activité et de mieux partager l'information avec ses membres

, A

ntadir

a mis en place un site web intranet dédié

.

Baptisé

VigiNET

, cet outil permet la déclaration et le suivi jusqu

,

à leur classement des signalements d

,

incident ainsi que la consultation en ligne et à tout moment de l

,

ensemble de la base nationale

par les

SARD

®

adhérents à
Antadir

.
VigiNET
permet
également
une communication
rapide et
simplifiée par voie électronique entre
d

,
un côté

,
les
correspon
dants matériovigilance
communs
Antadir et

,
d
,
un autre côté
,
les r
esponsables
m
atériovigilance des
SARD
®
déclarants, les fournisseurs de
dispositifs
médicaux concernés et l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de
Santé (ANSM).

Antadir, une Fédération indépendante et engagée

Fondée en 1981 à la demande du Ministère de la Santé et de la Caisse Nationale de l'Assuranc

Écrit par Fédération Antadir

Mardi, 03 Mars 2020 21:43 - Mis à jour Mardi, 03 Mars 2020 22:03

Le Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS)

, Antadir

est une

F

édération indépendante et engagée.

« Nous conservons une totale indépendance vis-à-vis des fabricants et c'est en vertu de ce principe que nous sommes en mesure de donner un point de vue objectif sur les différents dispositifs médicaux proposés aux patients traités à domicile.

»

explique

le Professeur

Boris Melloni

-

Président de la Fédération Antadir

.

Au-delà de la matériovigilance, la Fédération Antadir, toujours soucieuse d'améliorer le bien-être et la qualité de vie des patients,

s

,

engage dans la

recherche

et le

progrès de la santé à domicile

. Elle

est pilote de

nombreuses études

,

parmi lesquelles

:

- des études ad hoc sur des pathologies ou de nouveaux dispositifs médicaux,

- des études cliniques destinées à améliorer les critères de prescription des traitements ou

dispositifs médicaux en établissant leurs effets bénéfiques sur le patient et en déterminant les potentiels risques ou effets secondaires liés à leur utilisation,

- des cohortes réalisées sur un traitement ou une pathologie spécifique.

La Fédération Antadir se sert par ailleurs des données qu'elle collecte auprès de ses membres et de la communauté médicale depuis près de 40 ans, pour observer l'évolution des pratiques de prescription et le suivi des traitements par les patients afin d'optimiser les conditions de prise en charge à domicile.

La Fédération ANTADIR, Association Nationale pour les Traitements A Domicile, les Innovations et la Recherche, a été créée en 1981, à la demande de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et du Ministère de la Santé.

L'association contribue à faciliter le retour et le maintien à domicile de toute personne malade nécessitant un dispositif médical d

aide à la vie.

Ses adhérents

se mobilisent au service de la qualité d'une prestation conforme à l'état de l'art pour le bien des patients, dans le respect du prescripteur et de sa prescription

.

ANTADIR fédère, dans un cadre statutaire associatif, des structures

p

restataires de

s

anté

à d

omicile dénommées Services d'Assistance au Retour à Domicile (SARD

®

), présentes en métropole et outre

-

mer

: l

eurs équipes de professionnels de santé se tiennent en permanence à l'écoute des patients, de leur entourage et des soignants des secteurs public et libéral.

Dans le cadre d

,

une prise en charge globale, les prestations assurées par les SARD

®

concernent l

,

assistance respiratoire, la perfusion, la nutrition entérale, l

,

insulinothérapie par pompe externe, le maintien à domicile, l'éducation thérapeutique, la réhabilitation respiratoire ainsi que d'autres traitements, comme le traitement des plaies complexes.

La Fédération ANTADIR a également pour rôle de :

- Promouvoir la recherche technique, clinique et fondamentale

- Réaliser des évaluations techniques et cliniques de dispositifs médicaux ainsi que des études médico-techniques, économiques et sociales sur des thématiques spécifiques

- Mettre en place des cohortes sur des pathologies ciblées

- Assurer la coordination de la matériovigilance

- Développer les connaissances via l'élaboration de programmes de formation professionnelle et l'organisation de congrès et manifestations thématiques.